



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée plénière de la section Karaté de la FLAM

L'assemblée plénière s'est tenue le 25 septembre à l'amphithéâtre de la Coque avec la participation de la majorité des clubs de karaté luxembourgeois et en présence d'avocats de différentes parties et d'un huissier de justice.

La séance fut présidée par le Président de la FLAM, Monsieur Serge Schaul, assisté de membres du Comité Directeur de la FLAM.

Le président de la section karaté, Jean Claude ROOB, déclara que, selon l'avis des clubs représentant la majorité des membres licenciés de la section, les élections proposées par le Président Schaul étaient tachées d'illégalité, les textes organiques de la Flam ne permettant pas de procéder de la façon.

M. Roob réclama formellement contre la décision du Président Schaul de limiter arbitrairement le nombre de délégués du club de Strassen à 8 alors que selon les statuts ce club avait droit à 13 électeurs. Il faut donc constater que les élections ont eu lieu en violation flagrante des statuts de la FLAM.

De surcroît, le Président Schaul a écarté l'actuel club de karaté de Luxembourg, valablement reconnu par la FLAM, des suffrages, faisant valoir de ténébreux arguments de non - conformité de ce club avec les règles de publication de ses statuts et évoquant l'existence d'un autre club de karate Luxembourg, enregistré.

Les suffrages ont eu comme résultat le vote d'un nouveau comité de 11 membres.

M. ROOB déclara que l'affaire sera portée devant les juridictions pour annulation des élections.